

ANNEXE 6

Lettre adressée à la Mission par le Président du Conseil national,
M. Jean-Louis Campora le 31 mai 2000

PRINCIPAUTE DE MONACO

Le 31 mai 2000

— 359 —

—
CONSEIL NATIONAL

—
LE PRÉSIDENT

Monsieur le Président,

Par lettre en date du 23 mai et en vue de compléter la monographie, consacrée à la Principauté de Monaco, en cours d'élaboration par la Mission que vous présidez, vous avez bien voulu me faire savoir que vous souhaitez être informé des éventuels projets de loi visant à renforcer notre dispositif législatif en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux.

Je tiens à vous préciser que nous n'avons été, à ce jour, saisis d'aucun projet de loi en la matière.

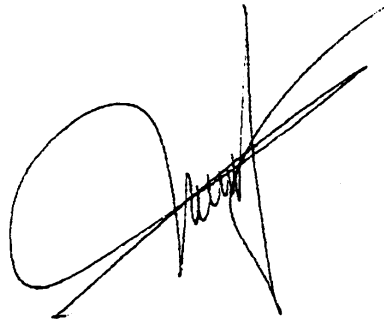
Je me permets cependant de vous rappeler que, conformément à nos dispositions constitutionnelles, l'initiative des lois appartient au Gouvernement qui seul a la faculté de présenter à notre Assemblée des projets de loi afin qu'ils soient soumis au vote du Conseil National.

.../...

Monsieur Vincent PEILLON
Président
de la Mission d'Information Commune
sur les Obstacles au Contrôle et à la Répression
de la Délinquance Financière et du
Blanchiment des Capitaux en Europe
Assemblée Nationale
126, rue de l'Université
75355 PARIS Cedex 07 SP

Bien évidemment, je ne manquerai pas de porter à votre connaissance les éventuelles modifications complémentaires que nous pourrions être amenés à adopter dans cette perspective.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'JL' followed by a series of connected, cursive letters. The signature is written over a horizontal line.

Jean-Louis CAMPORA